



INFORMATION DANS LE CADRE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

DONNÉES PERSONNELLES

La commune de SAINT M'HERVÉ est susceptible de recueillir des informations vous concernant dans le cadre des demandes effectuées par téléphone, par mail et par courrier.

1. IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT ET DE SON DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel que vous communiquez sont collectées et traitées par la commune de SAINT M'HERVÉ, dont le maire est responsable de traitement.

Vous pouvez contacter la commune de SAINT M'HERVÉ par :

- Voie postale : Mairie – 1 rue d'Ernée – 35500 SAINT M'HERVÉ
- Voie électronique à l'adresse suivante : rgpd@saintmherve.fr

La commune de SAINT M'HERVÉ a nommé un délégué à la protection des données conformément à l'article 37 du Règlement Général sur la Protection des Données, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : dpd@cdg35.fr

2. FINALITÉS, DESTINATAIRES ET BASES LÉGALES

Les informations personnelles recueillies via votre consentement dans le cadre d'un appel téléphonique, d'un mail ou d'un courrier, sont destinées uniquement au service de la commune de SAINT M'HERVÉ en charge de leur traitement. Elles ne sont conservées que le temps nécessaire à l'instruction de la demande. A l'issue, le dossier est clôturé et la demande supprimée.

3. EXERCICE DE VOS DROITS

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la Loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles, et notamment : le droit d'accéder, et de faire rectifier vos données, le droit à l'effacement, à la limitation du traitement, et le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données pour des motifs tenant à votre situation particulière.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité à : rgpd@saintmherve.fr ou à dpd@cdg35.fr.

4. DURÉE DE CONSERVATION

Les données personnelles collectées lors d'un appel téléphonique, d'un mail ou d'un courrier, sont traitées et conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie.

5. INTRODUCTION D'UNE RÉCLAMATION

Sous réserve d'un manquement aux dispositions, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).